



Accompagnement des collectivités à la mise en place de la Gestion de Proximité des biodéchets (GProx)

La Loi pour la transition écologique et la croissance verte (LTECV) prévoyait une généralisation du tri à la source des biodéchets d'ici 2025 « *pour que chaque citoyen ait à sa disposition une solution lui permettant de ne pas jeter ses biodéchets dans les ordures ménagères résiduelles, afin que ceux-ci ne soient plus éliminés, mais valorisés.* » Dans ce cadre, « *la collectivité territoriale définit des solutions techniques de compostage de proximité ou de collecte séparée des biodéchets...* » **(Article L541-1 du Code de l'environnement.)**

Le compostage permet le retour au sol de la matière organique et la limitation de l'incinération. Des enjeux environnementaux inéluctables et préconisés dans la loi de transition énergétique pour la croissance verte. **(Journal Officiel, 18 août 2015).**

Mais la loi européenne, traduite en France avec la **loi AGEC** (anti-gaspillage pour une économie circulaire) raccourcit les délais initialement annoncés : à partir du **31 décembre 2023**, fini les biodéchets dans nos ordures ménagères !

Le compte-à-rebours est lancé !

Eva VICENTE (Un brun de vert) a mis en place des actions pour accompagner les communes afin qu'elles arrivent à temps pour mettre en place un système de compostage de proximité.



La **Maître composteure** Eva VICENTE (Educatrice Environnement et Développement Durable, Coordinatrice de projet territoire et réseaux) peut vous aider à mettre en place votre projet de compostage de A à Z. Je propose les services suivants :



Sensibilisation

- Conférence sur la thématique, stand d'information et de sensibilisation tous publics, réunions auprès des élus et de la population
- Mise en place de manifestation sur la thématique (Tous au compost/ SERD, SEDD, Fête de la nature, etc.) / intervention sous forme de stand sur la thématique, atelier pratique, etc.)
- Atelier de sensibilisations sur des durées courtes sur les fondamentaux du compostage, sur la réduction et la valorisation de la matière organique en lien avec le vivant

Conseil

- Stratégie de territoire, donner des préconisations d'action en fonction des caractéristiques du territoire urbain, semi rural, rural, etc. / de la taille du territoire présent / des habitats principaux et secondaires, des immeubles, des maisons individuelles, etc.

Diagnostic

- Quantifier le volume des biodéchets à détourner des ordures ménagères
- Caractérisation des déchets présents sur le site / conseil de gestion du broyat
- Caractérisation du lieu et des contraintes réglementaires (HACCP si compost en établissement)
- Préconisation sur le gaspillage alimentaire pour réduire en amont le volume des biodéchets
- Préconisation de la plateforme de compostage adaptée aux différentes caractérisations

Mobilisation / concertation

- Sondage et enquête auprès de la population, du personnel communal pour évaluer leurs besoins et attentes
- Réunion de concertation

Recherches administratives

- Recherche de financements, écriture de projets, coordination (appel à projet de la Région NA sur la SERD, Semaine Européenne de Réduction des déchets / Tribio, etc...)



Mise en place

- Mise en place de site de compostage en établissement (Écoles, EHPADs, hôpitaux, crèches, etc.) / compostage partagé (en pied d'immeuble, de quartier, résidence, etc.) / compostage à la ferme (chez les agriculteurs) / en intérieur (lombricompostage)



Formation

- Formations *Référent de site* certifiées par le RCCNA¹ en partenariat avec l'association *Au Ras du Sol* sur les fondamentaux du compostage sur une demi-journée + 1 module au choix sur une demi-journée :

- Compostage en établissement
- Compostage partagé
- Réduction sur place des déchets verts

Labelisation

- Labellisation d'un site vitrine auprès du RCCNA (Réseau Compost Citoyen Nouvelle Aquitaine)



Contact :

Eva Vicente

Un Brun de Vert, 06 rue St denis 33490 St Macaire

Téléphone : 06.74.68.45.70

mail : unbrundevert33@gmail.com



¹Réseau compost Citoyen Nouvelle-Aquitaine

